

Mairie de Cesny aux Vignes

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle de conseil de la mairie de CESNY AUX VIGNES, petite salle Gobusseau, sous la présidence de Monsieur Éric DUVAL, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs DUVAL Éric, Maire, CALLEJAS Christian, Adjoint au Maire, BOURBIA Karim, CHESNEL Mickaël, KOKINOS Huguette, PLANQUE Vincent et SADOc Magali, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Messieurs LAMBERTZ Guillaume, VANNESTE Jean-Paul (*qui avait donné procuration à Monsieur CALLEJAS Christian*), Mesdames CHARLES Aurélie, HEUZEY Marie-Laure (*qui avait donné procuration à Madame SADOc Magali*).

Madame KOKINOS Huguette a été nommée secrétaire de séance.

Madame PIMOR Sonia, Conseillère aux Décideurs Locaux de la Trésorerie de Caen (Val et Littoral), assistait également à la séance dont l'objet principal portait sur l'étude des différents documents budgétaires.

L'ordre du jour appelait les sujets suivants :

I - AFFAIRES GENERALES :

- 1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 mars 2025
- 2°) Convention de partenariat avec les Petits Frères des Pauvres

II - FINANCES :

- 1°) Budget général de la Commune :
 - ① Compte Financier Unique 2024,
 - ② Affectation des résultats 2024,
 - ③ Budget primitif 2025 :
 - Indemnités des élus versées en 2024,
 - Fixation du taux de fongibilité de crédits,
 - Impôts directs : vote des taux communaux 2025
 - Subventions aux associations,

III - QUESTIONS DIVERSES.

I - AFFAIRES GENERALES

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 MARS 2025

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 4 mars 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2°) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES PETITS FRERES DES PAUVRES

Dans la continuité de la dernière réunion de conseil municipal, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association « Petits Frères des Pauvres ».

Il est rappelé qu'il s'agit d'un dispositif itinérant d'« aller vers » pour lutter collectivement contre l'isolement des personnes de plus de 50 ans en milieu rural, dispositif dénommé « la Baraque à Frat ».

Les élus, soutenant cette démarche, approuvent la convention proposée et autorisent Monsieur le Maire (ou son représentant) à la signer.

II - FINANCES

1°) BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

① COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Monsieur le Maire rappelle que le compte financier unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif du Maire et au compte de gestion du Trésorier.

Ce document, entièrement dématérialisé, est clôturé pour l'année 2024 avec les résultats détaillés suivants :

- Section de fonctionnement :

DEPENSES	REALISATIONS	RECETTES	REALISATIONS
Chapitre 011	135 183.04 €	Chapitre 013	26 897.30 €
Chapitre 012	219 868.41 €	Chapitre 70	41 810.70 €
Chapitre 014	15 871.00 €	Chapitre 73	62 137.08 €
Chapitre 65	42 692.03 €	Chapitre 731	141 715.00 €
Chapitre 66	342.00 €	Chapitre 74	81 572.06 €
Chapitre 68	150.00 €	Chapitre 75	13 963.81 €
		Chapitre 76	7.98 €
		TOTAL	368 103.93 €
		Résultat 2023 reporté	173 572.59 €
TOTAL	414 106.48 €	TOTAL	541 676.52 €

- Section d'investissement :

DEPENSES	REALISATIONS	RECETTES	REALISATIONS
Chapitre 21	246 599.18 €	Chapitre 10	27 592.84 €
Chapitre 16	5 333.32 €	Chapitre 13	75 392.96 €
		Chapitre 21	1 067.52 €
		TOTAL	104 052.62 €
		Résultat 2023 reporté	162 868.06 €
TOTAL	251 932.50 €	TOTAL	266 920.68 €

Soit :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes			
- Prévues	350 427.41 €	108 736.94 €	459 164.35 €
- Réalisées	368 103.93 €	104 052.62 €	472 156.55 €
Dépenses			
- Prévues	524 000.00 €	271 605.00 €	776 930.00 €
- Réalisés	414 106.48 €	251 932.50 €	666 038.98 €
Résultat exercice	- 46 002.55 €	- 147 879.88 €	- 193 882.43 €
Report antérieur (2023)	173 572.59 €	162 868.06 €	336 440.65 €
Résultat cumulé	127 570.04 €	14 988.18 €	142 558.22 €

Restes à réaliser	- 16 752.00 €
Restes à recouvrer	+ 53 305.00 €
Différence	+ 36 553.00 €

A l'issue de cette lecture, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame KOKINOS Huguette, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte le compte financier unique 2024 tel que présenté par Monsieur le Maire.

② AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Considérant les résultats du Compte Financier Unique 2024 lesquels s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement : + 127 570.04 €
 Section d'investissement : + 14 988.18 €

Considérant l'état des restes à réaliser, lesquels s'élèvent à 16 752.00 €, ainsi que l'état des restes à recouvrer, lesquels s'élèvent à 53 305.00 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter ces résultats au budget 2025 de la manière suivante :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	173 572.59 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	-
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	127 570.04 €
Total affecté au c/ 1068 :	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	- €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	14 988.18 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	127 570.04 €

③ BUDGET PRIMITIF 2025

▪ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire, au budget de l'exercice 2025, le versement des subventions suivantes :

Association	Montant	Vote
Anciens Combattants	300.00 €	7 voix Pour (Éric DUVAL, membre du Bureau de l'Association n'a pas pris part au vote), 1 abstention (Karim Bourbia)
Association des Parents d'élèves	750.00 €	6 voix Pour (Magali SADO, porteuse d'un pouvoir, membre de l'Association n'a pas pris part au vote), 1 abstention (Karim Bourbia)
Association Cesnyckel	750.00 €	1 abstention (Karim Bourbia)
La Passerelle	312.00 €	1 abstention (Karim Bourbia)

▪ IMPOTS DIRECTS : VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2025

Monsieur le Maire rappelle que l'autofinancement est hélas négatif pour la 5^{ème} année consécutive et qu'il s'est nettement dégradé sur l'année 2024 (- 46 002.55 €).

Madame PIMOR fait remarquer que les réserves se sont aussi nettement réduites du fait des investissements engagés. D'un montant de 143 000 €, elles représentent un peu plus de 4 mois de charges, niveau tout juste suffisant au regard des normes prudentielles pour éviter les ruptures de trésorerie.

La situation est alarmante car autant la section d'investissement ne pose pas de problème, autant celle de fonctionnement devient problématique. Il est rappelé que l'école reste la principale cause du déficit avec plus de 100 000 € comptabilisés en 2024. En outre, les dotations de l'Etat sont encore appelées à baisser ; cette année, la dotation nationale de péréquation a connu une diminution de 14 % en raison du changement de régime fiscal de la communauté de communes (certaines communes vont être gagnantes, d'autres - comme Cesny - vont être perdantes). Enfin, la forte augmentation du tarif électrique en 2024 a eu un impact sur les charges courantes.

L'augmentation des taux communaux semble inévitable et différentes simulations sont proposées aux élus. Il est suggéré de retenir une augmentation du taux de 3 %, soit une recette supplémentaire de 3 983 € pour la commune, permettant tout juste de compenser la baisse de dotation nationale de péréquation qui s'élève à 3 625 €.

Les taux communaux 2025 sont ainsi votés par 7 voix Pour et 2 abstentions (Messieurs DUVAL et BOURBIA) :

	Taux 2024	Taux 2025	Bases 2025	Produit attendu
Foncier non bâti	37.77 %	38.90 %	40 000	15 560 €
Foncier bâti	44.23 %	(*) 45.56 %	260 700	118 775 €
Taxe d'habitation	19.07 %	19.65 %	11 200	2 201 €
TOTAL				136 536 €

(*) pour rappel, soit le taux communal additionné de l'ex. taux départemental et ce depuis 2021.

▪ BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget, tel que présenté, a reçu l'aval des différentes commissions réunies le 25 mars dernier. Il est rappelé que la nomenclature de la M57 prévoit que dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas de crédit suffisant, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux de fongibilité de crédits à 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Conformément aux dispositions réglementaires, l'état annuel des indemnités 2024 des élus a été communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget 2025.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2025 de la façon suivante :

- Section de fonctionnement

DEPENSES	PROPOSITIONS	RECETTES	PROPOSITIONS
Chapitre 011	157 380.00 €	Chapitre 70	42 470.00 €
Chapitre 012	229 200.00 €	Chapitre 73	54 257.00 €
Chapitre 014	15 871.00 €	Chapitre 731	141 000.00 €
Chapitre 65	59 428.00 €	Chapitre 74	77 513.00 €
Chapitre 66	315.00 €	Chapitre 75	6 228.96 €
Chapitre 67	500.00 €	Chapitre 76	5.00 €
Chapitre 68	150.00 €	Chapitre 013	14 000.00 €
		Article 002 résultat 2024 reporté	127 570.04 €
TOTAL	463 044.00 €	TOTAL	463 044.00 €

- Section d'investissement :

DEPENSES	PROPOSITIONS	RECETTES	PROPOSITIONS
Chapitre 21	50 752.00 €	Chapitre 10	4 706.82 €
Chapitre 16	5 400.00 €	Chapitre 13	53 305.00 €
		Article 001 résultat 2024 reporté	14 988.18 €
TOTAL	56 152.00 €	TOTAL	73 000.00 €

III - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CALLEJAS fait part des informations suivantes :

↳ Cimetière :

- Un rendez-vous est prévu le 10 avril avec la société Munier dans le cadre de l'acquisition d'un columbarium en 2025.

↳ Travaux :

- Une rencontre aura lieu le 16 avril en mairie avec notre conseillère départementale et des représentants du Département et de l'Agence Routière Départementale afin de débattre des différents moyens permettant de casser la vitesse aux entrées de la commune, route de 4 Puits et route de Croissanville. Sera évoqué également l'accident survenu au croisement des 2 départementales ce dernier week-end ; les gendarmes et pompiers ont demandé qu'un aménagement y soit réalisé afin de sécuriser ce carrefour. La pose de 4 panneaux Stop est sollicitée par les élus afin de faire fortement ralentir les véhicules sur ces deux départementales.

Monsieur BOURBIA constate qu'aucune mesure préventive n'est envisagée pour casser la vitesse sur la rue Emile Lerat et plus particulièrement aux abords du city-stade. Il rappelle qu'il a plusieurs fois exprimé cette doléance et qu'en raison de la fréquentation du site par de jeunes enfants, cet endroit est devenu accidentogène et doit impérativement être sécurisé. Monsieur CALLEJAS va faire réaliser une étude et prendre contact avec la communauté de communes, compétente de cette voirie communale.

Monsieur DUVAL fait part des informations suivantes :

- Une réunion a eu lieu ce matin avec Monsieur COIGNAT, des carrières Guintoli, afin d'évoquer la fin d'activité du site en 2026. Différentes informations nous ont ainsi été communiquées :
 - Le tout-venant apporté ces derniers mois provient d'un excédent de chantier. A l'automne prochain, il sera retiré afin d'être utilisé pour sécuriser les talus et aménager un cheminement pour piétons ;
 - Fin 2026, il n'y aura plus d'activité à Cesny. Le site sera réaménagé jusqu'en 2027 voire 2028, avec intégration paysagère, protection de la faune et de la flore... L'actuel plan d'eau sera conservé puisqu'il représente un moyen de lutter contre les inondations. Une extension aura lieu sur Airan. A l'issue, l'argile sera remblayée et remplacée par de la terre agricole. Actuellement, le site appartient à la société des Carrières de la Roche Blain. M. Coignat déconseille à la commune d'en devenir le propriétaire car les normes de sécurité et l'entretien du site pourront être drastiques. A voir le moment venu avec la communauté de communes qui possède la compétence « aménagement de l'espace ».
 - Une dernière campagne d'extraction aura lieu début juin pour 2 mois et une visite « portes ouvertes » est prévue le samedi 13 septembre de 9 H à 15 H.
 - M. Coignat s'est engagé à faire le don de 4 tables de pique-nique pour être installées au city-stade et à y faire déblayer les terres et gravats présents sur site.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 45.